**Bonjour à tous et à toutes,**

*Voici l’exercice sur la leçon « les attributs de Dieu » pour ceux et celles qui ont eu du mal avec cet exercice (je vous ai noté les versets coraniques en plus de la synthèse de la leçon !!). Merci à Lauryne ☺*

**Nom :**

**Prénom :**

**Classe :**

**Exercices :**

1. **Pour chaque verset cité ci-dessous, veuillez indiquer le ou les attributs de Dieu qui y figurent** :
   * Verset 91 de la sourate 23 : « Dieu ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé, et certaines seraient supérieures aux autres. Gloire et pureté à Dieu! Il est Supérieur à tout ce qu'ils décrivent. »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

* + Verset 88 de la sourate 28 : « Et n'invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité à part Lui. Tout doit périr, sauf Son Visage. A Lui appartient le jugement; et vers Lui vous serez ramenés. »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

* + Verset 74 de la sourate 27 : « Certes, ton Seigneur sait ce que cachent leurs poitrines et ce qu'ils divulguent. »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………………………………

* + Verset 65 de la sourate 19 : «  Il est le Seigneur des cieux et de la terre et de tout ce qui est entre eux. Adore-Le donc, et sois constant dans Son adoration. Lui connais-tu un homonyme? »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

* + Verset 4 de la sourate 112 : « Et nul n'est égal à Lui »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

* + Verset 255 de la sourate 2 :« Dieu!  Nul ne doit être adoré en dehors de Lui, le Vivant, l’Éternel qui subsiste par Lui-même.  Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent.  À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre.  Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission?  Il sait ce qui se trouve devant eux et ce qui se trouve derrière eux, tandis qu’ils ne connaissent, de Son savoir, que ce qu’Il veut.  Son Trône s’étend au-delà des cieux et de la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine.  Il est le Très-Haut, le Très-Grand. »

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

1. Argumenter pourquoi Dieu doit avoir « l’autosuffisance ou le non besoin » comme attribut ?

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

**Rappel des attributs de Dieu selon le Coran :**

**LES ATTRIBUTS DE DIEU SELON LE CORAN**

**Synthèse**

1. **L’Existence :**

Dieu existe de toute éternité, sans début. Allâh Ta`âlâ [Ta`âlâ veut dire exempt d’imperfection] dit : « **Il n’y a pas de doute au sujet de l’existence de Allâh** ». L’existence de Dieu n’est pas due à la création de quiconque. Il existe sans comment et sans endroit.

## L’Unicité :

Allâh est unique, Il n’a pas d’associé c’est-à-dire qu’Il n’a pas de second. Dieu n’est pas composé de parties comme les corps, car le Trône ou n’importe quel corps, même le plus petit est composé de parties. Allâh n’a pas de ressemblant ni par Son Être, ni par Ses attributs, ni par Ses actes. Allâh Ta`âlâ – exempté d’imperfection – dit : « **Votre Dieu est un Dieu unique** » [sôurat Al-Baqarah / 163]. « **S’il y avait** [pour le ciel et la terre] **des dieux hormis Allâh**, [les cieux et les terres] **seraient certes en discordance** » [sôurat al-‘Anbiyâ’ ‘âyah 22].

## L’Exemption de début :

Allâh Ta`âlâ est exempt de début dans le sens que Son existence n’a pas de commencement, c’est-à-dire qu’Il existe de toute éternité. En effet, il est obligatoire que Dieu existe de toute éternité sinon Il aurait besoin d’autre que Lui et celui qui a besoin ne peut être dieu. Ainsi, tout ce qui est hormis Allâh Ta`âlâ est entré en existence c’est-à-dire créé. Allâh ta`âlâ – Exempté d’imperfection – dit : **« Il est Celui Qui est exempt de début et exempt de fin** » [sourat al-Hadîd ‘âyah 3]; et le Messager de Allâh a dit :

## L’Exemption de fin (l’éternité)

Allâh existe et Son existence n’a pas de fin. Il ne Lui advient pas d’anéantissement. Puisqu’il a été établi au sujet de Dieu l’obligation de Son exemption de début, il est donc obligatoire à Son sujet l’exemption de fin. L’exemption de fin qui est obligatoire à Dieu est l’exemption de fin propre à Son Être, c’est-à-dire que ce n’est pas autre que Lui qui l’en a attribué. Dieu est exempt de fin par Lui même et non par autre que Lui. Allâh Ta`âlâ dit : « **L’Être de Ton Seigneur ne s’anéantit pas** », [sourat ar-RaHmân ‘âyah 27]

## Le non besoin (l’autosuffisance) :

Dieu n’a pas besoin de Ses créatures, car le besoin d’autrui est un signe de l’entrée en existence et Allâh est exempt de cela alors que toute chose a besoin de Dieu. Allâh Ta`âlâ dit : « **Certes Allâh n’a pas besoin des créatures** » [sôurat ‘Ali `Imrân / 98].

## La puissance absolue (l’omnipotence) :

Cet attribut est de toute éternité exempt de début et de fin. Sa puissance concerne toutes les possibilités rationnelles, c’est-à-dire toute chose possible, dont l’existence ou l’inexistence est possible selon la raison Allâh Ta`âlâ dit : « **Il est sur toute chose tout puissant** » [sôurat Al-Mâ’idah / 120].

## La volonté absolue :

Sa volonté concerne la totalité des actes des humains, que ce soit les actes de bien ou de mal. Il a été rapporté que le Prophète a enseigné à l’une de ses filles de dire : « **ce que Allâh veut est et ce qu’Il ne veut pas n’est pas** ».

## La science (l’omniscience) :

Dieu sait toute chose de toute éternité. Il sait ce qui était, ce qui sera et ce qui n’arrivera jamais. Allâh Ta`âlâ dit : « **Et Il sait toute chose** ». Ainsi, savoir la totalité des choses cachées est spécifique à Dieu, mais Dieu révèle une partie de ces choses cachées à certaines de Ses créatures telles que les prophètes, les saints et les anges.

## L’ouïe :

Allâh Ta`âlâ entend tout ce qui est audible par une ouïe qui est de toute éternité, exempte de début, sans oreille ni autre organe ; alors que l’ouïe des créatures est entrée en existence c’est-à-dire créée. Allâh Ta`âlâ dit : « **Rien n’est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit** » [sôurat Ach-Chôurâ / 11].

## 10-La vue :

Dieu voit ce qui est entré en existence par Sa vue qui est de toute éternité. Sa vue n’a pas de ressemblance avec la vue des créatures car Dieu voit tout ce qui est visible sans avoir besoin de rétine ni de rayon lumineux, alors que la vue des créatures s’effectue grâce à un organe. Allâh Ta`âlâ dit : « **Rien n’est tel que Lui et Il est Celui Qui entend et Qui voit** » [sôurat Ach-Chôurâ / 11].

## 11- La parole :

Dieu parle et Sa parole est exempte de début et de fin et n’a pas de ressemblance avec la parole des créatures. Il ne Lui advient pas de silence ni d’entrecoupement car la parole de Dieu n’est pas constituée de lettres ni de son et Sa parole n’est pas une langue tandis que la parole des créatures est constituée de lettres, de sons et d’organes. Allâh Ta`âlâ dit : « **Allâh a assurément parlé à Môuçâ (Moise)** », c’est à dire que Dieu a fait entendre à Môuçâ Sa parole sans que cela soit une voix ni des sons, ni des ondes.

## 12-La vie :

La vie de Dieu n’est pas constituée d’âme ni de chair ni de sang. La mort est impossible au sujet de Dieu ; en effet s’Il n’était pas vivant, aucune chose de ce monde n’existerait car ce qui n’est pas vivant n’est pas attribué de puissance, de volonté ni de science. Quant à la vie des créatures, elle a lieu par la réunion de l’âme, du corps, de la chair, des os, du sang ; elle est sujette à l’interruption. La vie de Dieu est comme Ses attributs, elle n’est pas sujette à l’interruption. Allâh Ta`âlâ dit : « **Il n’est de dieu que Allâh, le Vivant, Celui Qui n’a besoin de rien** » [sôurat Al-Baqarah / 255].

## 13- La non ressemblance avec les créatures

Dieu a pour attribut toute perfection qui est digne de Lui et Il est exempt de toute imperfection c’est-à-dire de tout ce qui n’est pas digne de Lui Ta`âlâ, comme l’ignorance, l’impuissance, l’endroit, le lieu, la couleur et la limite. Allâh Ta`âlâ dit : « **Rien n’est tel que Lui** » [sôurat Ach-Chôurâ / 11]

L’Imâm Abôu Ja`far At-TaHâwiyy (mort en 323 de l’Hégire) a dit : « **Il est exempt – c’est-à-dire Allâh – des limites, des fins, des côtés, des organes et des membres ; Il n’est pas concerné par les six directions contrairement à toutes les créatures** ».